

DEPARTEMENT DE LA
CHARENTE MARITIME

ARRONDISSEMENT
DE ROCHEFORT

CANTON DE ROYAN

COMMUNE DE ROYAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 14.169

L'An deux Mille Quatorze, le 18 décembre, à 18 h 00, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Didier QUENTIN, Député-Maire.

DATE DE LA CONVOCATION

Le 12 décembre 2014

DATE D'AFFICHAGE

Le 12 décembre 2014

ETAIENT PRESENTS : M. Didier QUENTIN, M. Patrick MARENGO, Mme Eliane CIRAUD-LANOUE, Mme Marie-Noëlle PELTIER, Mme Eva ROY, M. Gérard FILOCHE, Mme Marie-José DAUZIDOU, Mme Nelly SERRE, M. Michel SERVIT, adjoints,

Mme Dominique BARRAUD DUCHÉRON, Mme Dominique BERGEROT, M. Didier BESSON, Mme Annie CHABANEAU, M. René-Luc CHABASSE, M. Jean-Paul CLECH, M. Daniel COASSIN, Mme Alexandra COUDIGNAC, Mme Florence DEAU, Mme Marie-José DOUMECO, M. Bernard GIRAUD, Mme Thérèse GORDON'S, Mme Régine JOLY, M. Gérard JOUY, M. Alain LARRAIN, M. Gilbert LOUX, M. Denis MOALLIC, M. Pierre PAPEIX, Mme Dominique PARSIGNEAU, conseillers municipaux.

ETAIENT REPRESENTES : M. Philippe CAU représenté par M. Bernard GIRAUD
Mme Nancy LEFÈVRE représentée par M. René-Luc CHABASSE
M. Yannick PAVON représenté par M. Patrick MARENGO
M. Thierry ROGISTER représenté par M. Gérard JOUY
Mme Marie-Claire SEURAT représentée par M. Pierre PAPEIX

ETAIT ABSENT-EXCUSÉ : Néant

Nombre de conseillers en exercice : 33

Nombre de présents : 28

Nombre de votants : 33

Madame Marie-José DOUMECO a été élue Secrétaire de Séance.

OBJET : CONCOURS RESTREINT DE MAITRISE D'ŒUVRE SUR ESQUISSE POUR LA REHABILITATION DU BATIMENT DIT « LES GALERIES BOTTON » ET DE L'AUDITORIUM, LA CONSTRUCTION DE TERRASSES COMMERCIALES FERMEES, AINSI QUE L'AMENAGEMENT DES ESPACES EXTERIEURS -RESILIATION DU MARCHE

RAPPORTEUR : Marie-José DAUZIDOU

VOTE : 2 ABSTENTIONS

UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

Dans le cadre du souhait de la Ville de Royan de réhabiliter le site commercial des « Galeries Botton », un avis d'appel public à la concurrence relatif à un concours restreint de maîtrise d'œuvre sur esquisse pour la réhabilitation du bâtiment dit « les Galeries Botton » et de l'auditorium, la construction de terrasses commerciales fermées, ainsi que l'aménagement des espaces extérieurs, avait été lancé le 16 juillet 2012.

Le projet consistait à :

- réhabiliter le bâtiment dit « les Galeries Botton », sis boulevard de la Grandière à Royan, avec transformation du patio en réserves, locaux techniques et sanitaires ;
- construire de nouvelles terrasses commerciales fermées près des Galeries Botton ;
- réhabiliter l'auditorium (intérieur et extérieur) ;
- réaménager les espaces extérieurs (V.R.D. - espaces verts).

La partie de l'enveloppe financière prévisionnelle affectée aux travaux était estimée à 2.308.000 € hors T.V.A., calculée sur la base des prestations à réaliser.

A l'issue de la procédure, le jury avait rendu son avis et proposé au pouvoir adjudicateur de retenir : le groupement Sophie BLANCHET (architecte DPLG)/ Atelier Paysages Graziella BARSACQ, (paysagiste)/ Xavier BOULARD (Ingénieur Structure)/ Ingénierie Thermique et Fluides/ Cabinet Alain FONTANAUD (économiste du bâtiment), et d'engager la négociation avec ce dernier.

Au terme de la phase de négociation, l'offre dudit groupement s'était avérée satisfaisante compte tenu des critères de choix prévus au règlement du concours, avec notamment un taux de rémunération fixé à 13,45 % (BASE + EXE), soit une rémunération forfaitaire provisoire de 310 426 € H.T. répartie de la manière suivante :

- BASE : 276 960,00 € H.T.
- EXE : 33 466,00 € H.T.

à laquelle il convenait d'ajouter les missions suivantes :

- DIAG : 9 253.13 € H.T.
- S.S.I. : 1 895.22 € H.T.
- OPC : 17 474.62 € H.T.

soit un montant total de 339 048.97 € H.T.

En application des dispositions de l'article 70-VIII du Code des Marchés Publics, par délibération N° 13.068 en date du 25 mars 2013, le Conseil Municipal avait attribué le marché au groupement Sophie BLANCHET.

Cependant, en raison du contexte budgétaire de plus en plus contraint et à la demande des commerçants qui auraient été fortement affectés par une perte de recettes pendant la durée des travaux, il convient de procéder à l'abandon du projet.

En application du Cahier des Clauses Administratives Particulières, une indemnité de 4 % de la partie non-exécutée du marché, soit 13.061,95 € HT, sur la base du montant du marché, soit 339.048,97 € Hors Taxes, déduction faite de l'allocation de la prime de 12.500,00 € déjà versée, a été proposée par la Ville de Royan et a été acceptée par le groupement de Madame Sophie BLANCHET.

Il est proposé au Conseil Municipal de prononcer la résiliation du marché et d'autoriser Monsieur le Député-Maire ou Monsieur le Premier Adjoint agissant par délégation, à résilier le marché et à notifier la décision de résiliation.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- Ayant entendu l'exposé du Rapporteur,
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu le Code des Marchés Publics,
- Après en avoir délibéré,

DECIDE

- de prononcer la résiliation du marché relatif au concours restreint de maîtrise d'œuvre sur esquisse, pour la réhabilitation du bâtiment dit « Les Galeries Botton » et de l'auditorium, la construction de terrasses commerciales fermées, ainsi que l'aménagement des espaces extérieurs, au groupement Sophie BLANCHET (architecte DPLG)/ Atelier Paysages Graziella BARSACQ, (paysagiste)/ Xavier BOULARD (Ingénieur Structure)/ Ingénierie Thermique et Fluides/ Cabinet Alain FONTANAUD (économiste du bâtiment),
- d'attribuer une indemnité de 4 % de la partie non-exécutée du marché, soit 13.061,95 € HT, au groupement précité,
- d'imputer la dépense correspondante sur le budget de l'année en cours,
- d'autoriser Monsieur Le Député-Maire ou Monsieur le Premier Adjoint agissant par délégation à signer et à notifier la décision de résiliation du marché au groupement Sophie BLANCHET (architecte DPLG)/ Atelier Paysages Graziella BARSACQ (paysagiste)/ Xavier BOULARD (Ingénieur Structure)/ Ingénierie Thermique et Fluides/ Cabinet Alain FONTANAUD (économiste du bâtiment).

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au Registre les Membres présents,

Pour extrait conforme,

Certifié exécutoire
Compte tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 23 décembre 2014

Pour le Député-Maire,
Et par délégation
Le Premier Adjoint
Patrick MARENGO